

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

S/1252
11 février 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

**SECURITY
COUNCIL**

**CONSEIL
DE SECURITE**

RESOLUTION ADOPTÉE A LA QUATRE CENT HUITIÈME SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE, LE 10 FEVRIER 1949, CONCERNANT LA RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE LORS DE SA CENT SOIXANTE-TROISIÈME SEANCE TENUE LE 19 NOVEMBRE 1948, SUR L'INTERDICTION DE L'ARME ATOMIQUE ET LA REDUCTION D'UN TIERS DES ARMEMENTS ET DES FORCES ARMÉES DES MEMBRES PERMANENTS DU CONSEIL DE SECURITE

LE CONSEIL DE SECURITE

DECIDE de transmettre à la Commission des armements de type classique la résolution de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 1948 dont le texte est reproduit dans le document S/1216, pour que suite soit donnée aux dispositions de ladite résolution.

RECEIVED

MAR 23 1949

UNITED NATIONS
ARCHIVES